

Liste des prix des solutions de placement

| Prestations | E-gestion de patrimoine | Conseil en fonds Base | Conseil en placement Plus | Fonds self-service | Cryptomonnaies |
|--|---|--|--|--|---|
| Frais de service (selon le patrimoine investi) | Dès CHF 0.– 0,75% p.a. ^{1,2,3} Dès CHF 250 000.– 0,70% p.a. ^{1,2,3} Dès CHF 500 000.– 0,65% p.a. ^{1,2,3} Dès CHF 1 mio. 0,60% p.a. ^{1,2,3} | Dès CHF 0.– 0,25% p.a. ^{1,4} Dès CHF 250 000.– 0,20% p.a. ^{1,4} Dès CHF 500 000.– 0,15% p.a. ^{1,4} Dès CHF 1 mio. 0,10% p.a. ^{1,4} | Dès CHF 0.– Frais minimum – CHF 720.– p.a. ^{1,2,5} Dès CHF 80 000.– 0,90% p.a. ^{1,2,5} Dès CHF 250 000.– 0,85% p.a. ^{1,2,5} Dès CHF 500 000.– 0,80% p.a. ^{1,2,5} Dès CHF 1 mio. 0,75% p.a. ^{1,2,5} | – | – |
| Frais de dépôt / de tenue du portefeuille | Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service | Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service | Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service | Dès CHF 0.– 0,15% p.a. ^{1,4} Dès CHF 500 000.– 0,10% p.a. ^{1,4} Dès CHF 1 mio. 0,05% p.a. ^{1,4} | Dès CHF 0.– 0,15% p.a. ^{1,4} Dès CHF 500 000.– 0,10% p.a. ^{1,4} Dès CHF 1 mio. 0,05% p.a. ^{1,4} |
| Base de calcul pour les frais de service et de dépôt | Patrimoine investi moyen, compte de placement inclus | Avoirs en dépôt moyens | Patrimoine investi moyen, compte de placement inclus | Avoirs en dépôt moyens | Avoirs moyens du portefeuille |
| Prélèvement des frais ⁶ | Trimestriel | Trimestriel | Trimestriel | Trimestriel | Trimestriel |
| Frais de transaction | Taxes légales (p. ex. droit de timbre fédéral), frais de tiers (p. ex. frais d'antidilution) et frais de conversion de monnaie étrangère | Commission d'émission (max. CHF 1000.– ou la contre-valeur en monnaie étrangère): 0,50% pour les fonds monétaires et obligataires 0,75% pour les fonds stratégiques et fonds en actions ainsi que les fonds alternatifs/autres fonds 0,00% de commission de rachat Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral) et frais de conversion de monnaie étrangère | Les 250 premières transactions par année civile sont comprises (toute transaction suivante: CHF 100.–) Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral), frais de tiers (p. ex. frais d'antidilution) et frais de conversion de monnaie étrangère | Commission d'émission (max. CHF 1000.– ou la contre-valeur en monnaie étrangère): 0,50% pour les fonds monétaires et obligataires 0,75% pour les fonds stratégiques et fonds en actions ainsi que les fonds alternatifs/autres fonds 0,00% de commission de rachat Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral) et frais de conversion de monnaie étrangère | Dès USD 0.– 0,95% Dès USD 250 000.– 0,75% Dès USD 1 mio. 0,55% Les frais de négoce dépendent du montant de la transaction Éventuels frais de conversion de monnaie en sus |
| Frais de transfert de titres aux banques tierces | Transfert de titres actuellement pas possible | CHF 100.– par position ^{4,7} | Transfert de titres actuellement pas possible | CHF 100.– par position ^{4,7} | Transfert actuellement impossible |
| Frais pour l'e-relevé fiscal | Inclus dans les frais de service | Inclus dans les frais de service | Inclus dans les frais de service | Compris dans les frais de dépôt | – |
| Autres frais ⁴ | Frais pour charges spéciales (p. ex. recherche): CHF 100.– par heure; min. CHF 5.– si envoi de documents par courrier | | | | Frais de staking de 20% sur les récompenses de staking |
| Indemnité de distribution | Non | Oui ⁸ | Non | Oui ⁸ | Non |

¹ Le pourcentage s'applique à la fortune totale par solution de placement. Plusieurs solutions de placement ne sont pas cumulées.

² Les coûts du produit ne sont pas compris dans les frais de service. Des informations complémentaires sur l'aperçu des coûts complets pour les solutions de placement *E-gestion de patrimoine* (postfinance.ch/egdp) et *Conseil en placement Plus* (postfinance.ch/conseilenplacement) sont disponibles à la rubrique *Possibilités de placement*.

³ TVA en sus sur 90% du montant, part restante de 10% non soumise à la TVA.

⁴ TVA en sus.

⁵ TVA en sus sur 95% du montant, part restante de 5% non soumise à la TVA.

⁶ Prélèvement sur le compte lié au service ou sur le compte de référence.

⁷ Pas possible pour les PostFinance Fonds.

⁸ Les indemnités de distribution sont déjà comprises dans les coûts liés aux fonds des différents instruments.

Des informations complémentaires sur les indemnités de distribution figurent dans la *Feuille d'information: Frais et indemnités de distribution dans les solutions de placement «Fonds self-service» et «Conseil en fonds Base»* sur postfinance.ch/informations-placements.